



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 11 octobre 2023

Délibération n° 19

L'an deux mille vingt trois, le onze octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 05 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
19/10/2023

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARDSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Céline GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO, Madame Aurélie CHAMBON

Ont donné procuration :

Madame Catherine CHALAYE à Madame Michelle MICHEL, Madame Brigitte BENAT à Monsieur François CHATAING, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Quentin PETIT à Madame Ginette VINCENT, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Marlène LASHERME

Secrétaire de séance : Guy CHOUVET

La séance a été levée à : 22 H 40

Rédacteur : Rui PIRES MOITA Développement Economique - Affaires Foncières

Objet : Chemin de Chastelvol : désaffectation et déclassement partiel suite au dossier d'enquête publique

Rapporteur : François CHATAING

L'ancien chemin rural raccordé à l'«Allée des Hauts de Chastelvol», compris entre le bâtiment du centre socio culturel des Marocains du Puy et le lotissement Vialatte sur le territoire de la Commune du Puy-en-Velay, n'est plus utilisé par le public.

Cette portion de voirie est à l'état d'abandon et semble ne présenter aucun intérêt de desserte.

Délibération n°19 du mercredi 11 octobre 2023

Son usage par le public est très limité, voire inexistant.

Cet ancien chemin rural qui trouve son origine sur «l'Allée des Hauts de Chastelvol», n'est pas classé en voirie communale pour sa section située en zone Ne et A du PLU. Il fait partie du domaine privé de la Commune pour cette première section.

Il est par ailleurs situé également pour partie en zone U du PLU et fait donc partie du domaine public pour cette seconde section.

Par délibération du 19 octobre 2022, la ville du Puy-en-Velay a décidé de lancer une enquête publique pour, le cas échéant, :

- constater la désaffection de ce chemin rural,
- dans sa portion située en zone U, procéder au déclassement de la voirie pour la partie en domaine public,
- proposer ensuite son aliénation aux riverains.

Cette enquête publique s'est déroulée du lundi 17 juillet 2023 au 31 juillet 2023. À la suite de cette dernière, Monsieur le Commissaire Enquêteur a rendu un avis favorable, considérant que le chemin, dégradé n'a pas d'usage du public :

- au projet de désaffection du chemin rural de «l'Allée des Hauts de Chastelvol» et ses accessoires,
- au projet de déclassement du chemin des Hauts de Chastelvol classé dans le domaine public pour le classer dans le domaine privé de la commune du Puy-en-Velay.

Il précise que l'aliénation de l'assiette de ce chemin devra être concertée avec l'ensemble des riverains concernés par l'opération.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 02/10/2023

A reçu un avis favorable en Commission Urbanisme du 27/09/2023

Le Conseil Municipal :

Au regard de l'enquête publique du lundi 17 juillet 2023 au 31 juillet 2023 et des conclusions rendues à la suite de Monsieur le Commissaire Enquêteur :

- APPROUVE la désaffection du chemin de «l'Allée des Hauts de Chastelvol» et ses accessoires,
- APPROUVE le déclassement de l'assiette du chemin des Hauts de Chastelvol, pour sa partie située en zone U du PLU, du domaine public de la Ville pour l'affecter dans le domaine privé de la commune du Puy-en-Velay,
- PREND ACTE que l'aliénation de l'assiette de ce chemin devra être concertée avec l'ensemble des riverains concernés par l'opération.

VOTE : **UNANIMITÉ**

Signé le 11 octobre 2023,
Le Secrétaire de séance,
CHOUVET Guy,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 11
octobre 2023